



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

VENDREDI 5 JUIN 2026

Le 5 juin 2026 à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Vitrolles à la mairie sous la présidence de **Mme Claudie JOUBERT, Maire**.

- Date de la convocation : 28/05/2026
- Support de la convocation : Courriel
- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de conseillers présents : 7
- Nombre de conseillers votants : 11

Conseillers présents : Mr Erick BELLANGER, Mr François BOGUET, Mme Monique COQ-PHILIP, M. Eric COUDOURET, Mme Stéphanie ISTRIA, Mme. Claudie JOUBERT, Mme Mireille LIROT, M. François MILLON, Mr Nicolas RICHIER, Mme Laeticia RUEFF, Mme Rebecca SACERDOTE.

Procurat(s) : Monique COQ-PHILIP donne procuration à François BOGUET
Eric COUDOURET donne procuration à François MILLON
Mireille LIROT donne procuration à Stéphanie ISTRIA
Laeticia RUEFF donne procuration à Claudie JOUBERT

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Monique COQ-PHILIP
Eric COUDOURET
Mireille LIROT
Laeticia RUEFF

A été nommé comme secrétaire de séance : Stéphanie ISTRIA

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs CCID
- Demande de financement auprès du Département – Création de voirie Chemin des Nichoirs – Réfection Route des Combes
- Avenant en moins-value au marché PA2025 – Réhabilitation du bâtiment abritant la mairie et réaménagement de l'espace public
- Demande de financement auprès du Département – Sauvetage des archives communales

Point : Inauguration de la Mairie

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal.

DELIBERATION N°2026-27 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS CCID

Mme le Maire, expose au Conseil Municipal :

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 6 membres dans les communes de moins de 2000 habitants :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président
- 6 commissaires

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 12 noms :

6 noms pour les commissaires titulaires et 6 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
ANDRIEU Eric	JOUBERT Robert
BUMAT Anne	UZEST Michel
BONY Pierre	COQ-PHILIP Monique
BIAIS Philippe	MILLON François
CEAS René	PAUL Patrice
COUDOURET Eric	RICHER Nicolas

Cette liste de 12 noms est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de Mme le Maire,
- Décide de nommer les commissaires et suppléants tels qu'énoncer ci-dessus

**DELIBERATION N°2026-28 : DEMANDE DE FIANCEMENT AUPRES DU
DEPARTEMENT – CREATION DE VOIRIE CHEMIN DES NICHOURS – REFECTION
ROUTE DES COMBES**

Mme le Maire, expose au Conseil Municipal :

Que le projet de voirie 2026 comprenant :

- Une création de voie Chemin des Nichours
- Une réfection Route des Combes

est éligible à une subvention du Département des Hautes-Alpes. La totalité des travaux ont été chiffrés par l'entreprise COLAS, pour un montant total de 36 265.00€ HT.

Mme le Maire propose de solliciter le Département des Hautes-Alpes pour financer ces travaux pour un montant de 19 945.75€ soit 55% du montant des travaux HT,

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Département :	19 945.75€
Autofinancement :	16 319.25€
TVA à 20% :	<u>7 253.00€</u>
Total TTC :	43 518.00€ ttc

Etant entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de Mme le Maire ;
- Décide de solliciter le financeur tel que prévu au plan de financement proposé ci-dessus ;
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**DELIBERATION N°2026-29 : AVENANT EN MOINS-VALUE AU MARCHÉ PUBLIC –
REHABILITATION DU BATIMENT ABRITANT LA MAIRIE ET REAMENAGEMENT DE
L'ESPACE PUBLIC**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Que la commune mène des travaux de réhabilitation du bâtiment abritant la mairie. Elle expose que suite à des modifications techniques, il est nécessaire de valider un avenant de moins-values concernant le lot suivants :

- Lot n°8 – Gapençaise de chauffage– Plomberie/sanitaire/chauffage/ventilation
Cet avenant a pour objet une moins-value concernant une non réalisation du poste n°4.6 : traçage antigel (-306.00€) et d'une partie du poste n°6.5 : Extincteur pour feux électriques (-290.40€). Ces postes prévus au marché ne sont pas ou plus pertinent pour le projet.

Le montant de cet avenant n°3 pour le lot 8 est de -596.40€ HT,

Mme le Maire demande au conseil municipal, de l'autoriser à signer l'avenant avec l'entreprises titulaire du marché.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'exposé de son Maire,
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant de moins-values au marché PA2025 relatif à la réhabilitation du bâtiment abritant la mairie et réaménagement de l'espace public pour le lot énoncé ci-dessus

**DELIBERATION N°2026-30 : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU
DEPARTEMENT – SAUVETAGE DES ARCHIVES COMMUNALES**

Mme le Maire, expose au Conseil Municipal :

Que suite aux dégâts des eaux survenus à la salle du plan de Vitrolles accueillant les locaux de la mairie durant les travaux de réhabilitation des nouveaux locaux, il a été nécessaire de faire appel rapidement à une entreprise de séchage/décontamination afin de sauver un maximum d'archives communales.

L'entreprise AB Antiquo nous a été conseillée par les archives Départementales, après expertise de leur part, pour intervenir après le passage de l'archiviste du Centre de Gestion comme mentionné dans le rapport. Ces travaux de sauvetage ont été chiffrés pour un montant de 3857.75€ HT. Mme Le Maire propose de demander la participation du Département, dans le cadre de l'enveloppe cantonale, à hauteur de 70% soit un montant de 2700,42 €.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Département :	2700.42€
Autofinancement :	1157.33€
Montant HT :	3857.75€
TVA à 20% :	<u>771.55€</u>
Total TTC :	4569.30€ TTC

Etant entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition de Mme le Maire ;
- **Décide** de solliciter le financeur tel que prévu au plan de financement proposé ci-dessus ;
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

POINTS

- ➔ Point sur l'organisation de l'inauguration de la Mairie qui se tiendra le 26 juin à 16h30.

ELECTIONS SENATORIALES

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 juin à 18h30 en Mairie par décret du Ministère de l'intérieur portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Pour la commune de Vitrolles 1 délégué et 3 suppléants devaient être désignés.

Proclamés au 1 ^{er} tour :	Claudie JOUBERT	– Délégué – 11 suffrages obtenus
	François MILLON	– Suppléant - 11 suffrages obtenus
	Erick BELLANGER	– Suppléant - 11 suffrages obtenus
	Nicolas RICHIER	– Suppléant - 11 suffrages obtenus

Feuille de proclamation affiché à la porte de la mairie le 5 juin 2026 pendant la durée légale.

FIN DE SEANCE A 21H00

Le Maire
Claudie JOUBERT

